

Département des Ardennes

COMMUNE DE MOUZON

| | |
|---|---|
|  <p>ville de MOUZON</p> | <h1>Plan Local d'Urbanisme</h1> |
| | <h2>Procédure de modification simplifiée n°2</h2> |

Mai 2022

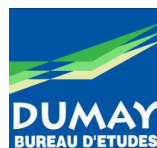
DOSSIER DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

*Vu pour être mis à la disposition du public
pendant un mois.*

*Cachet de la CCPL et signature du
Vice-Président (par délégation) :*

Ludovic BEAURAIN

Document initial :
Approuvé le 04.03.1983



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28, avenue Philippoteaux
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
Mail : dumay@dumay.fr

| Révisé le : | Modifié le : | | Mis à jour le : | | Mis en compatibilité le : | |
|----------------------------------|--------------|-----|-----------------|-----|---------------------------|-----|
| 06.05.1988 (révision générale) | 02.10.2012 | N°1 | 22.04.2010 | N°1 | 08.04.2015 | N°1 |
| 04.03.1994 (révision générale) | | | | | | |
| 15.12.2006 (révision générale) | | | | | | |
| 04.02.2011 (révision simplifiée) | | | | | | |

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MOUZON

Bordereau des pièces du dossier mis à la disposition du public

(La numérotation correspond à celle constitutive du dossier complet du Plan Local d'Urbanisme en vigueur)

1. RAPPORT DE PRÉSENTATION

1C. Rapport de présentation de la modification simplifiée n°3

2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(pièce non modifiée dans le cadre de cette procédure)

3. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

(pièce non modifiée dans le cadre de cette procédure)

4. RÈGLEMENT

4A. DOCUMENT ÉCRIT

Extraits du règlement écrit modifié par la procédure

Les autres zones du règlement écrit ne sont pas modifiées dans le cadre de cette procédure.

4C1. DOCUMENTS GRAPHIQUES (plans de zonage)

Extrait du zonage de la planche 1 « centre-ville » modifiée par la procédure.

Les autres documents graphiques du règlement ne sont pas modifiés dans le cadre de cette procédure.

5. SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

(pièces non modifiées dans le cadre de cette procédure)

6. ANNEXES

(pièces non modifiées dans le cadre de cette procédure)

AUTRES PIÈCES DU DOSSIER

⇒ AVIS des Personnes Publiques Associées à la procédure :

- ✓ Avis de la commune de Mouzon en date du 05/11/21
- ✓ Avis de la Chambre d'agriculture des Ardennes en date du 15/11/21
- ✓ Avis du Préfet des Ardennes de 15/12/21
- ✓ Décision de l'autorité environnementale (MRAe) du 17/12/21 de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification simplifiée du PLU de Mouzon
- ✓ Extrait de la délibération du Comité Syndical du SCoT Nord Ardennes du 21/12/21

⇒ ACTES :

- ✓ Délibération n°2021/103 du conseil de Communauté du 06/07/21 prescrivant la modification simplifiée du PLU de Mouzon et précisant les modalités de mise à disposition du public
- ✓ Arrêté n°2021/191 du 13/09/21 du Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg prescrivant la modification simplifiée du PLU de Mouzon
- ✓ Délibération n°2022/12 du conseil de Communauté du 24/02/22 portant arrêt du bilan de la concertation publique préalable pour la modification du PLU de Mouzon